



AVIS PUBLIC

Dérogations mineures au règlement de zonage 82-704 de la Ville de Dollard-des-Ormeaux

AVIS est donné de ce qui suit :

À sa séance qui se tiendra le 14 février 2017 à 19 h 30 dans la salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, le Conseil entérinera des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 82-704 aux fins de rendre les immeubles suivants conformes aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*:

Immeuble affecté

Bâtiment au 136, rue Northview
No de cadastre: 1 763 437
No de dossier: DM-120

Nature de la dérogation

Permettre un empiètement de 4,5 m (\pm 14 pi 9 po) du balcon dans le retrait arrière minimal de 7,62 m (25 pi) alors que l'empiètement maximal est de 3,05 m (10 pi).

Immeuble affecté

Bâtiment au 26, rue Anselme-Lavigne
No de cadastre: 1 765 793
No de dossier: DM-123

Nature de la dérogation

Permettre un empiètement maximal de 42 pouces du palier et de l'escalier dans le retrait latéral droit.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 25 janvier 2017.

SOPHIE VALOIS, Greffière